

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 6 Germinal.

(Ere vulgaire)

Jeudi 26 Mars 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

I T A L I E.

De Gènes, le 7 mars.

Les maladies dont les troupes françaises étoient affligées commencent à finir. Les hôpitaux d'Onelia sont déjà vides ; & l'on fait transporter en France les convalescens, afin de pouvoir loger plus commodément les troupes qui sont en marche de Nice à Onelia. On a transporté beaucoup d'artillerie de Loano à Bardinette, par le moyen des bœufs de charrois.

Le général Scherer a visité tous les postes, & il s'occupe en ce moment à compléter les régimens avec des troupes fraîches.

On a répandu ici hier matin une nouvelle qu'on donnoit pour certaine, qu'un exprès expédié par le gouverneur de Novi avoit apporté à notre gouvernement la copie d'une lettre qu'il avoit reçue du général autrichien Nadasti, par laquelle il demandoit à notre gouvernement le passage des troupes autrichiennes du côté de Saint-Pierre d'Aréna.

Le même jour, le ministre de France a expédié un courrier extraordinaire à Paris. En attendant, on voit à Saint-Pierre d'Aréna, à Cornigliano & à Polcevera, des mouvemens qui indiquent assez qu'on y attend des troupes.

Le chevalier Nomis qui, il y a quelques années, a résidé ici en qualité de simple ministre du roi de Sardaigne, a été nommé ministre plénipotentiaire auprès de notre république. On croit que cette promotion a pour objet d'ouvrir quelque négociation.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 février.

Le nouveau gouvernement des états-généraux a envoyé ici, par un bâtiment parlementaire, deux commissaires avec un greffier, pour réclamer les vaisseaux de la com-

pagnie hollandaise de l'Inde, ainsi que les autres navires de cette république, sur lesquels il a été mis un embargo. Ces commissaires ont eu une audience du lord Grenville, ministre; mais rien n'a percé de son résultat ni sur cette demande, ni sur la grande question de la paix ou de la guerre entre l'Angleterre & la Hollande : tout ce qu'on a su, c'est que le secrétaire de la commission est reparti pour la Hollande, d'où il est attendu de retour. Rien au surplus ne peut faire supposer que les Hollandais soient disposés à en venir à des hostilités contre l'Angleterre.

Le 20 de ce mois, l'escadre de l'amiral Howe, forte de 30 vaisseaux de ligne, de 11 frégates & de 7 corvettes ou brûlots, a mis à la voile de Portsmouth : on prétend que le délai de sa sortie doit être attribué à l'équinoxe; que cette escadre fera une croisière assez longue, & qu'elle sera jointe incessamment par une division de 7 autres vaisseaux de ligne aux ordres de l'amiral Macbride.

Une frégate française faisant partie d'une escadre sortie de Brest, le 10 novembre, & composée de cinq frégates & de dix bâtimens de transports, avec des troupes, des munitions de guerre, a été prise, par les Anglais, le 5 janvier, lat. 16°, 30 l.

Deux vaisseaux français se sont emparés de la frégate, la *Daphné*, de 32, qui convoyoit la flotte d'Opporto. Plusieurs bâtimens faisant partie de cette flotte, qui étoient arrivés en Irlande, sous le convoi de *l'Assistance*, sont entrés, le 30 janvier, à Portsmouth, avec *l'Inflexible*.

Des lettres particulières de Saint-Domingue, apprennent que le commandant anglais a publié la loi martiale, au Port-au-Prince, & qu'il a cru que les circonstances exigeoient la suspension des fonctions du conseil supérieur qui avoit été établi il y a trois mois. Ces mesures paroissent dictées par l'inquiétude que donnent les dispositions des habitans.

La gazette de la cour contient les dépêches de sir John Vaughan au secrétaire d'état Dandas, qui lui annoncent l'évacuation entière de l'isle de la Guadeloupe par les troupes britanniques.

La *Flora*, arrivée de la côté d'Afrique à Kinsale, ap-
porte la nouvelle qu'un vaisseau françois de 50, 2 fré-
gates, 2 cutters & 2 bricks, sont arrivés sur cette côte,
le 28 décembre : ils ont brûlé une partie de la ville de
Sierra-Leone, près le fort qui est dans l'isle de Bance; &
après avoir pillé les maisons anglaises & détruit beaucoup
de navires, ils se sont retirés sans avoir touché aux plan-
tations de l'intérieur.

Le roi a ôté à lord Amherst la place de commandant
en chef des forces de l'Angleterre, & l'a donnée au duc
d'York.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 14 mars.

A l'assemblée des états-généraux du 11 de ce mois, son
président Huber a donné connoissance de la lettre sui-
vante :

Liberté, égalité, fraternité.

Alquier, représentant du peuple, près l'armée du Nord,
a l'honneur de prévenir le citoyen président de l'assemblée
des représentans du peuple batave, que demain le général
français qui commande les troupes de la république à la
Haye, se présentera pour offrir aux représentans un gage
de l'amitié, de l'estime & de la considération des repré-
sentans français.

Le citoyen Alquier desire être informé de l'heure à
laquelle le général français pourra obtenir l'honneur de
paraître devant les états-généraux.

Salut & fraternité.

Signé, ALQUIER.

Le président a informé l'assemblée qu'il avoit répondu
au représentant français, que les audiences devoient être
accordées par l'assemblée elle-même, son président n'en
ayant pas le droit; mais que connoissant les sentimens de
cette assemblée, il étoit très-persuadé qu'elle s'empresseroit
d'accorder l'audience désirée.

L'assemblée, ayant délibéré sur cet objet, a résolu d'en-
voyer sur-le champ son agent Slicher près du représentant
Alquier, pour l'informer que le général français, seroit
admis à une heure.

A l'heure indiquée, le général Dumonceau a été reçu au
bas du grand escalier, par le commis & l'agent des états-
généraux; il a comparu de suite à l'assemblée, accompagné
de quelques généraux & autres officiers, se tenant debout
devant la grande table; (le président de l'assemblée étoit
couvert) il a remis une lettre du représentant Alquier.

(Nous donnerons demain cette lettre, ainsi que le dis-
cours du général Dumonceau.

Nous apprenons de Londres, que les commissaires des
états-généraux ont obtenu avec peine une audience de
lord Grenville, dans laquelle ce ministre leur a déclaré
que le roi son maître ne pouvoit laisser partir les vais-
seaux hollandais retenus dans les ports d'Angleterre,
aussi long-tems que les Français se trouveroient dans
les Provinces-Unies. Cette réponse afflige notre commerce,
qui n'a aucun moyen de la faire changer. Il a été arrêté
qu'il seroit donné communication des dépêches de nos
commissaires à Londres, aux représentans du peuple fran-
çais qui sont ici.

Au reste, par la liste exacte & authentique qu'on a
des bâtimens marchands hollandais arrêtés dans les ports
britanniques, outre les vaisseaux de guerre de l'état &
ceux de la compagnie des Indes, qui seuls sont estimés

à plusieurs millions, il paroît que leur nombre est con-
siderable. En y comprenant quelques navires neutres, mais
chargés pour le compte d'habitans de ce pays-ci, ce
nombre est évalué à 110, dont 9 chargés de grains, 11
de mûres, 2 de planches, 14 de sel, 4 de lin, 1 de gon-
dron, 5 de vins, 2 de fruits, 2 de café, 1 de laine, 4 de
sucre, 34 de diverses marchandises, &c.

F R A N C E.

De Paris, le 6 germinal

On écrit de Toulon que cette ville vient d'être le théâtre
de nouveaux excès, sans que la sagesse, la fermeté des
représentans, ni les efforts de la garnison, aient pu les
arrêter.

Une tartane pleine d'émigrés fut prise aux isles d'Hyères
c'étoit, à ce qu'on assure, des infortunés qui avoient fuï
à l'époque de la prise de Toulon, la plupart agriculteurs,
ouvriers & femmes, qui revenoient pour profiter de l'aman-
nistie accordée par la convention. En arrivant à Toulon,
ils furent conduits chez le commandant de la place & chez
les représentans. Une foule immense, accourue sous leurs
pas, demandoit à grands cris leur prompt jugement. Sur
le refus qui fut fait de les livrer à la fureur de cette partie
du peuple, & sur l'ordre donné de les conduire à l'hôpital,
des buveurs de sang tombèrent sur ces malheureux & en
massacrèrent neuf, du nombre desquels se trouvent deux
femmes.

Le général Pierre, commandant, a été destitué par les
représentans, comme n'ayant pas pris les mesures conven-
nables pour soustraire ces infortunés à la fureur populaire.
A la nouvelle de cette destitution un mécontentement gé-
néral a éclaté, la garnison a pris les armes, la générale a été
battue & les portes de la ville ont été fermées; le peuple &
la garnison se sont portés ensemble, chez les représentans,
pour demander la réintégration du commandant : on craint
de nouveaux troubles.

*Les représentans du peuple près les armées du Nord en
Hollande, au comité de salut public.*

Au quartier-général à Utrecht, le 15 ventôse.

L'armée du Nord, toujours triomphante, citoyens-col-
legues, poursuit le cours de ses victoires dans le nord des
provinces de Frise & de Groningue. La division aux ordres
du général Macdonal vient de prendre la forteresse de
Bourtange, de combattre les ennemis dans une action où il
ont perdu 3 pièces de canon & 40 chevaux, de les chasser
de la rive gauche de l'Em, depuis les environs de cette
place jusqu'à la mer, & de les pousser sur la glace qui
couvre encore ses bords. Les détails sont contenus dans la
copie ci-annexée de la lettre du chef de cette expédition.
Je m'y réfère, & je partage la satisfaction que donneront
à la convention ces nouvelles preuves du courage des géné-
reux défenseurs de la liberté.

Signé RAMEL.

Au général Pichegru.

Au quartier-général de Groningue, le 12 ventôse.

Je l'annonce, général, que nous sommes maîtres de
Statenzyl, Nieuw & Oude-Schans, la forteresse de Bourtange
& la partie de l'Ost-Frise, depuis la rive gauche de l'Em,
vis-à-vis Bourtange, jusqu'à l'embouchure.

Les brigades des généraux Bardon & Meynier étoient arrivées dans leurs positions le 9, pour attaquer l'ennemi le lendemain, & le chasser de la position qu'il tenoit, ainsi que des forteresses de Nieuw, Oude-Schans & Bourlange, après une action assez vive à Beersterzly, avec les découvertes qui alloient reconnoître l'ennemi.

La digue étoit coupée en plusieurs endroits, en avant de cette écluse, & il commençoit une redoute pour masquer une batterie de trois pièces. Elle étoit soutenue par l'infanterie des légions de Rohan & de Salm. Deux compagnies de grenadiers & une du cinquième régiment des chasseurs les ont chassés de ce poste, pris les 3 pièces de canon, 2 caissons, 40 chevaux & des prisonniers.

L'ennemi, en prenant la fuite, s'est dispersé des deux côtés de la digue, & a cherché à se sauver, d'un côté, dans les inondations, de l'autre, sur la glace dont est encore couvert le bord de la mer : il s'en est noyé un grand nombre.

Signé MACDONEL.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

Vous avez inséré, citoyen, dans deux numéros de votre feuille des raisons critiques des changemens faits dans notre être républicain, & ces raisons vous les avez étayées de principes philosophiques qui ont une assez grande puissance sur beaucoup de gens instruits ; mais il est digne de votre philosophie de ne pas repousser des sentimens opposés à ceux que vous avez professés à cet égard ; car c'est du choc des opinions que la vérité jaillit avec éclat, & les hommes les plus sceptiques ne sont pas fâchés de se voir décidés dans leur incertitude par les lumières qu'une égale impartialité répand sur les différentes manières d'envisager un objet de grand intérêt.

La division décimale des tems & des choses est le fruit des longs travaux des philosophes. Les sciences, les arts & le commerce commandoient impérieusement une réforme qui ramenât à un centre commun & à une unité prise dans la nature toutes les mesures incohérentes qui avoient leur source dans la diversité des peuples qui composent aujourd'hui la république française, devenue *une*, & ses moyens de commercer ainsi que de procéder dans les sciences & dans les arts, devoient aussi se rapporter à une méthode unique qui fût reconnue pour être la meilleure.

La savante instruction qui accompagne le décret du 4 frimaire, au 2^e, ne laisse aucun doute que tel n'ait été le but de nos législateurs lorsqu'ils ont adopté la division décimale de l'année, des mois & des jours, comme formant la partie principale du système général ; s'il a été possible de combattre ce système, du moins il n'étoit pas difficile de le défendre par des faits historiques qui vont tous à la conservation de la nouvelle computation républicaine.

Parmi ces faits, nous vous citerons les suivans, que vous connoissez surmont tout comme tous les gens instruits. Les Tyriens datoient leur ère du recouvrement de leur liberté, & les Romains, de la fondation de Rome : pourquoi donc être surpris de ce que les Français datent la leur de l'époque de la liberté & de l'égalité ?

Fandra-t-il répéter que les traditions égyptiennes faisoient sortir la terre du chaos sous le même signe qu'est née la république française ; que Père de Seleucus commença à l'équinoxe d'automne ; que tous les orientaux, juifs, mahométans, chrétiens, la suivirent ; que les juifs

ne l'ont abandonnée qu'en l'an 1040 ; & que l'année ecclésiastique russe, l'année des Grecs modernes, commencent aussi au mois de septembre ?

Peu-on être surpris ensuite que les Français se soient fixés aussi à l'équinoxe d'automne, tandis que la république est proclamée le même jour où le soleil entre dans le signe de la balance, quand l'égalité civile commence en même tems que les jours deviennent égaux aux nuits, & quand le peuple passe de l'asservissement à la liberté, en même tems que le soleil passe d'une partie de l'hémisphère à l'autre ?

Nous n'hésitons pas à penser que ces puissans motifs vous engageront à insérer dans un prochain numéro de votre journal nos observations, qui peuvent jeter un grand jour sur la manière de cette controverse. Nous ne la croyons pas indifférente ; car le système de destruction des choses, même utiles & bonnes, s'est trop exercé depuis notre régénération ; & c'est aux bons esprits à montrer à la multitude les moyens de se garantir des illusions funestes à la tranquillité & au bonheur général.

Salut & fraternité.

Signé, THOMAS & POTTIER.

Au Havre, le 30 ventôse.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen THIBAUDOT.

Suite de la séance du 4 germinal.

Collot-d'Herbois a terminé par demander, comme nous l'avons dit hier, que la discussion s'établît article par article, & que le rapporteur les fût l'un après l'autre : nous les discuterons, ajoute-t-il, & nous répondrons à l'un après l'autre.

Barrère & Collot-d'Herbois vont se ranger à côté de Billaut-Varenes.

Je m'étonne, s'écrie Saladin, de la tournure qu'on veut donner à cette affaire. Il expose que, dans le procès de Carrier, on a pu classer séparément chacun des faits, parce qu'ils n'avoient pas entr'eux de liaison immédiate ; mais qu'ici il s'agissoit d'établir une conspiration de 15 mois consécutifs ; que tel fait ne devenoit délit que par sa liaison avec tel autre.

Si je disois, ajoute le rapporteur, vous avez couvert la France de prisons, on me répondroit, c'est qu'elle étoit couverte de prisonniers & qu'il falloit bien les loger. Si j'avois dit : vous avez abusé de la loi du 17 septembre, vous lui avez donné une extension coupable, cela ne se peut pas, me répliqueroit Barrère ; car, d'après mon rapport du 12 nivôse, on ne pouvoit se dispenser d'arrêter les trois quarts de la France. Voilà le piège.

Saladin demande la question préalable sur la motion de Collot.

Un démêlé assez vif s'éleve. Plusieurs membres reprochent au rapporteur de s'être mis à la place de son rapport & d'avoir répondu avec passion.

La commission a fait son devoir, s'écrie Chénier ; si, au 3 octobre, nos collègues eussent été entendus avec le même appareil, ils siègeroient encore parmi nous ! Non, ce n'est pas l'ombre du tyran qui plane ici, ce sont celles de Vergniaud, de Condorcet, de tant d'autres victimes qui demandent vengeance.

Chénier demande qu'on laisse telle latitude & qu'on adopte telle marche que les prévenus voudront.

Cambon dit qu'il est essentiel, puisqu'on a parlé de l'oppression de la convention, de déterminer à quelle époque elle a commencé; il a ajouté que s'il étoit vrai, comme l'a dit Syeys, que jusqu'au 2 juin il y eût eu oppression de la convention par le peuple trompé, & depuis le 2 juin oppression du peuple par la convention asservie, alors tous les actes de la convention seroient nuls: il s'ensuivroit que ni la république n'auroit été légalement établie, ni le tyran légalement condamné; que la constitution de 93 seroit elle-même incertaine.

Cette opinion jette une vive agitation dans l'assemblée.

Syeys s'explique; il dit d'abord que personne, sans doute, ne révoque qu'il n'y eût dans l'assemblée une minorité factieuse.

Guiton-Morveau demande si, dans cette minorité, Syeys range les huit mille députés des assemblées primaires.

Syeys réplique qu'il ne range dans la minorité que sept à huit individus, la plupart morts. Il démontre ensuite que la république, la mort du tyran, étant antérieure au 2 juin, & la constitution acceptée par la totalité du peuple qui ne pouvoit pas être opprimé en masse, le raisonnement de Cambon étoit sans fondement.

Plusieurs membres s'écrient que la constitution appartient au peuple; que personne n'a le droit d'y toucher.

Legendre, de Paris, dit que c'est ici une tactique; il rappelle qu'il faillit lui en coûter la vie pour avoir voulu défendre ses collègues; il rappelle la lettre que l'accusateur public écrivit au comité de sûreté générale d'après la demande fait par Danton & autres pour que des députés fussent entendus à décharge; lettre qu'on déroba à la connaissance de l'assemblée & à laquelle on ne répondit que par un décret, qu'on vint lui surprendre, & qui mettoit les accusés hors de débats; & l'on pourroit douter qu'il y a eu oppression? s'écrie-t-il, non! Il ajoute qu'on court dans les fauxbourgs pour les agiter; qu'on y répand que la convention doit partir, & même qu'elle est partie: la convention, dit Popinant, ne sortira de Paris que sous les poignards. Elle n'en sortira donc pas, car les bons citoyens sauront toujours la défendre. — Oui, oui, s'écrie-t-on.

Mathieu est venu annoncer que le comité de sûreté générale venoit de recevoir un rapport de la police, qui lui annonce que 20 individus en houpelandes neuves & à colets rouges, ou en carmagnoles & avec de grands sabres, parcouroient les fauxbourgs, en répandant le bruit que la convention étoit partie. Le comité a donné les ordres pour les faire arrêter.

Barrère a rappelé ce qu'il a dit, ce qu'il a fait, lors du 31 juin, pour démontrer qu'il étoit opposé à cette journée; il se félicite de voir Tallien, Isnard, & il pense qu'il n'a pas nu à la conservation de leur vie.

Séance du 4 germinal, au soir.

L'assemblée procède à l'appel nominal, pour le renouvellement du bureau: le citoyen Pelet, de la Lozère, est élu président; les trois nouveaux secrétaires sont les citoyens Larevellière-Lépaux, Sers, des colonies, & Vallemain, du Mont-Blanc.

Séance du 5 germinal.

Foussedoire rappelle la motion qu'il a faite, il y a quelques tems, pour que le comité de sûreté générale fit imprimer la liste des arrestations qu'il ordonne, avec les motifs.

Une assez vive discussion s'engage. — Bourdon demande que l'ancien comité de sûreté générale imprime aussi les motifs des arrestations qu'il a ordonnées; on fait la même demande pour les arrestations commandées par les représentans du peuple dans les départemens. Clauzel voudroit que les motifs des envois faits aux tribunaux révolutionnaires & autres, soit par les anciens comités, soit par les représentans dans les départemens, fussent de même imprimés.

Ces propositions sont décrétées.

Thibaudot combat les diverses propositions faites, & demande le rapport des décrets rendus, parce qu'ils sont inexécutables.

Duhem assure qu'ils sont exécutoires; & pour prouver qu'il y a des patriotes incarcérés, il cite un invalide privé d'un bras.

Peynieres explique le fait: le jour qu'on jeta des jeunes gens dans les bassins, pour cela seul que leurs habits n'étoient pas sales, les agitateurs furent crier aux Invalides que c'étoient des militaires estropiés qu'on jettoit ainsi dans l'eau; Peynieres y fut avec Merlin; un jeune homme leur soutint la vérité du fait, sans pouvoir jamais trouver le témoin qu'il invoquoit: le surlendemain il étoit à la tête d'une espece de patrouille; Peynieres & Merlin voulurent dissiper ce rassemblement; ce jeune invalide articula quelques plaintes. Portez-les au comité, lui dirent les représentans.

On n'a pas voulu l'entendre, s'écrie Duhem.

Voilà précisément, reprend Peynieres, ce qu'il m'a dit: je l'invitai alors à me suivre, & que j'allois le conduire; il s'y refusa, prétextant qu'il ne se souviendroit plus de ce qu'il avoit à dire. — Mais ces faits, lui dit Peynieres, doivent être restés dans votre mémoire depuis hier; & il le conduisit au comité de sûreté générale. Vérification faite, il se trouve qu'il ne s'étoit pas présenté.

On prétend, ajoute Peynieres, qu'il y a des patriotes incarcérés; moi je dis que si l'on eût voulu arrêter tous ceux qui ne le sont pas, on eût pris la liste des jacobins au 9 thermidor (vifs applaudissemens), & que si l'on s'étoit assuré de tous les contre-révolutionnaires, Duhem peut-être ne seroit pas parmi nous. — (Des murmures s'élevent d'une part, des applaudissemens de l'autre.)

Duhem court à la tribune: on m'accuse d'être un contre-révolutionnaire, s'écrie-t-il. — Je déclare, dit Guffroi, que Duhem est venu au comité, où il nous a injuriés, où il a dit que tous les membres du comité étoient des coquins & que la convention faisoit la contre-révolution. (Ah! ah! dit-on.)

Je déclare, continue Guffroi, que Duhem est en correspondance écrite, avec les scélérats qui sont à la Bourbe! Nous avons eu au comité la patience, & nous devions l'avoir d'entendre Armonville qui étoit ivre à ne pas se tenir.

L'assemblée témoigne son indignation pour tous ces faits par de violens murmures; mais comme tout cela profite peu à la chose publique, elle passe à l'ordre du jour.

La parole est aux prévenus; Saladin lit les chefs d'accusation l'un après l'autre. Barrère & Collot entrent en justification sur les deux premiers; une discussion incertaine s'éleve sur de prétendues piéces de royalisme reportées dans la salle contre Louvet, Isnard & autres. Ces députés en demandent le dépôt: Lecointre, de Versailles, monte à la tribune pour dire ce que c'est que ces piéces.